

CATEGORIE U 12 G & F

MODE de SELECTION
pour l'accès aux EPREUVES NATIONALES
SAISON 2022-2023

U 12

*Sélection aux coupes d'Argent :
l'accès aux coupes d'Argent
est défini par
chaque département*

Pas d'épreuve nationale en U12. Seulement le coq d'or pour les U12 2ème année (voir règlement spécifique coq d'or)

COUPE DU MASSIF JURASSIEN U12 :

1-Sur chaque course, seront pris en compte les points place de la meilleure manche et du classement général. En cas d'épreuve en une manche, seul le résultat de la manche sera pris en compte.

2-Le calcul s'effectue en prenant la moitié (arrondi supérieur) des meilleures manches de chaque course régionale ayant pu avoir lieu, ainsi que la moitié (arrondi supérieur) des classements généraux des courses.

3-Les manches sprint ou 3ème manches ne rentrent pas en compte dans le calcul.

4-En cas d'égalité le nombre de victoire, puis de 2nd places, puis de 3ème places puis de l'age (plus jeune vainqueur) seront pris en compte.

Notes : Les points places sont attribués aux quinze premiers de chaque manche (30,25,20,18,16,14,12,10,8,6,5,4,3,2,1).

Et la même attribution de points sera effectuée sur chaque classement général de chaque course.

Ce règlement a été décidé par la commission alpine du massif jurassien

